



Poursuivi pour des bruits domestiques...comment me défendre?

Par jana, le 05/01/2011 à 16:48

Bonjour, rn j'habite avec mon compagnon Directeur Commercial, son fils de 7 ans et moi, étudiante en Médecine dans un appartement de 45m quarrés. Nous avons pas encore eu le temps et l'argent de déménager et en plus, nous sommes bien dans notre petit espace.

rn rn J'ai emménagé en juin 2009 et un mois après le voisin directement en dessous a appelé la police quand j'étais en train de discuter avec 3 amies. La police n'a pu rien constater, ni pour sa première, ni pour sa deuxième visite. Pourtant ils m'ont dit que pour une prochaine visite je devais payer une amande de 350 euros, même sans constat de bruit de leur part. Est-ce vrai?

rn rn Depuis plus qu'un an mon voin ne cesse pas de monter quand je passe mon aspirateur par exemple entre midi et deux, il ne cesse pas de m'envoyer de lettre m'accusant de faire trop de bruit et d'avoir des jeux malsains (genre diablo). Nous faisons attention le soir quand nous rentrons, déjà nous ne sommes presque pas à la maison, sauf oi pour apprendre mes cours. Nous nous deplacons en chaussons, et nous dormons en général vers 11 heure.

rn rn Nous avons pris un petit chat en avril 2010 qui était un peu turbulent au début mais qui est calme depuis 4 mois et ne fais plus aucun bruit. Le petit de 7 ans se couche à 8 heure... . rn rn Je suis vraiment désespérée. On a fait plein d'efforts. J'ai vu avec le voisin un conciliateur de justice et nous avons signé un protocole ensemble qui dit que nous nous engagions à vivre en harmonie sans aller en détail. Ce protocole, me protège-t-il contre l'attaque juridique de mon voisin aujourd'hui? Doit-il amener des preuves des bruits exhaustives? Ou peu je être pénaliser sans preuve? Qu'est-ce que je crains en cas d'un procès? Ai-je, tant qu'étudiante une assurance juridique? rn rn Je m'inquiète. Nous somme une petite famille tranquille et tout les autres voisins ne se plaignent jamais de nous. Quels pas dois je envisager pour me protéger? Mon voisin m'accuse d'ailleurs de l'avoir rendu malade avec es bruit parvenant de mon appartement.... . Le syndicat qui a été contacter plusieurs fois a constater que le sol de mon appartement était pas du tout insonorisé. Donc malgré tout nos

efforts, chaque bruit doit être entendu par mon voisin qui a presque 80 ans et qui vie seul croyant être producteur de film. rnrnComment peux je prouver que c'est lui et pas moi qui a un comportement inapproprié?rnrnMon voisin a rencontré le conciliateur de la République le 30 Novembre 2010. Qu'est-ce que ça veut dire pour moi???rnrnMerci pous

Par **corima**, le **05/01/2011** à **23:25**

bonsoir, avez vous essayé de mettre des tapis epais au sol afin de minimiser les bruits ? Car entendre ses voisins marcher peut devenir un cauchemar, surtout pour une personne agée